



Coupe de France Sport d'Entreprise

2013

Art. 1 – Organisation.

- A- Cette compétition se joue en triplette avec handicap.
- B- Elle est organisée en deux phases :
 - Une phase régionale les 26 et/ou 27 octobre 2013
 - Une phase nationale les 23 et 24 novembre 2012 à **ORLEANS**.
- C- Dans chaque phase, que ce soit pour la phase qualificative, la finale ou la qualification pour la phase suivante, les égalités sont départagées par un jeu décisif en Baker System (cf. Règlement de la discipline Bowling de la FFBSQ – Livre II Règlement sportif).

Art.2 – Participation.

- A- Handicap.
 - 1- Le handicap individuel est calculé sur la base de 70%.
 - 2- le listing de référence est celui en vigueur lors de chacune des trois phases.
 - 3- La règle de prise en compte du handicap est celle prévue par la réglementation fédérale en vigueur au moment de la compétition.
- B- La compétition est ouverte aux licencié(e)s en règle avec la FFBSQ et détenteurs d'une licence mixte représentant la même entité corporative.
- C- La composition des équipes peut être masculine, féminine ou mixte.
- D- De la phase régionale à la phase nationale, chaque équipe ne peut utiliser plus de 6 joueurs/joueuses avec un maximum de 5 joueurs/joueuses par phase.
- E- De la phase régionale à la phase nationale, aucun joueur ne peut faire partie de deux équipes différentes.
- F- Les conjoints ou enfants à charge (catégories minime, cadet et junior) sont autorisés à participer, sous réserve d'être détenteurs d'une licence mixte délivrée au titre de l'entité corporative concernée et à la condition qu'il n'y ait pas plus de un ayant droit par équipe sur les pistes.

Art.3 - Engagements.

L'entreprise fait parvenir, à sa ligue (ou CSR bowling si la ligue est multidisciplinaire), le bulletin d'engagement, édité et transmis par le CNB, accompagné des droits fixés à 48 € par équipe (hors frais des parties). Le paiement se fait selon les modalités d'inscription définies par la ligue (ou CSR) qui fixe la date limite de réception des bulletins.

Art.4 – Phase régionale.

- A- La phase régionale, qualificative pour la finale nationale, se déroule dans la région administrative concernée si au moins 4 équipes sont inscrites. Si ce minimum n'est pas atteint, cette phase régionale se déroule conjointement avec une autre région administrative de l'inter-région concernée (sauf La Martinique, La Réunion, la Guyane et la Nouvelle-Calédonie) ; dans ce cas, c'est la région administrative totalisant le plus grand nombre de participants qui organise la compétition.
- B- Le lieu de la compétition est choisi par la ligue (ou CSR) organisatrice ; cette dernière est responsable de l'organisation de cette phase :
 - Elle vérifie la mise à jour des handicaps des participants,
 - nomme le ou les arbitres,
 - établit les horaires en accord avec les centres,
 - attribue les pistes,
 - encaisse les frais de parties (3,16 € par partie et joueur) auprès des participant(e)s,
 - règle les frais de parties au centre d'accueil,
 - procède à l'achat et à la remise des récompenses,
 - valide et diffuse les résultats.
- C- La compétition se déroule par élimination directe ; chaque rencontre se joue sur 3 parties :
 - Attribution d'un point par partie gagnée ; d'un demi-point en cas d'égalité.
 - Un point supplémentaire est attribué au total quilles de la rencontre (handicap compris).
 - En cas d'égalité à l'issue des trois parties, il est procédé à autant de jeux décisifs que nécessaire suivant les dispositions du règlement sportif.
- D- Le nombre d'équipes qualifiées, par région administrative, pour la phase nationale est fonction du nombre d'équipes engagées par région ; il est communiqué par le CNB, au moins 10 jours avant la date de la phase régionale. Le vainqueur régional est obligatoirement qualifié pour la phase nationale.

Art.5 – Phase nationale.

- A- Elle est organisée par le CNB.
- B- Elle réunit les 32 équipes qualifiées lors des phases régionales.
- C- Le tableau de la compétition est fourni par le Comité National Bowling.
- D- Les conditions de jeu sont définies par la commission technique du CNB.
- E- Déroulement de la compétition :
 - a. Le tirage au sort des rencontres des 1/16^e de finale est réalisé sur place, au minimum 30 minutes avant la compétition et en présence des responsables des équipes, par le délégué représentant le CNB.
 - b. Les équipes éliminées du 1/16^e de finale disputent la coupe de la Commission SE suivant le même schéma que la Coupe de France.
 - c. Les équipes éliminées lors des demi-finales de la Coupe de France et de la Coupe de la Commission SE disputent une rencontre de classement pour les 3^e et 4^e places.

Art.6 – Titre décerné.

A l'issue de la compétition, le Comité National Bowling de la FFBSQ décerne le titre de **Vainqueur de la Coupe de France Sport d'Entreprise 2013** ; la commission corporative du CN Bowling décerne le titre de vainqueur 2013 de la Coupe de la Commission Sport d'Entreprise.

Art.8 – Divers.

- A- Tous les règlements généraux de la FFBSQ sont applicables à cette épreuve.
- B- Le Comité National Bowling se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.